

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 07 du 17.02.2023
Piliers du 17.02.2023
au 20.03.2023

Monthey, le 17.02.2023

N/réf. JR

MISES À L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérantes : PRISMA Fondation d'investissement, Caisse de Prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL) et Prévoyance Santé Valais (PRESV), c/o GeFiswiss SA, Rue du Bourg 20, 1003 Lausanne.

Auteur des plans : Varone Villé Papon & Partenaires SA, Rue de l'Industrie 54, 1950 Sion.

Situation : parcelle No 871, folio 10, au lieu-dit "Plantaud", située en zone R8, habitation collective A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérantes; coordonnées : 2'562'660/1'122'350.

Objet : construction de 4 immeubles de commerces et de logements avec parking souterrain et des aménagements extérieurs y relatifs, et, pose d'une station électrique MT/BT et de 4 moloks.

Remarque : cet objet nécessite une dérogation au nombre de places de parc.
- Requérant : Garage de Monthey SA, M. Jérôme Granger, Route de Collombey 55, 1870 Monthey.

Auteur des plans : Gamma SA, Chemin des Maladières 22, 2022 Bevaix.

Situation : parcelle No 2980, folio 23, au lieu-dit "Boeuferrant", située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du Garage de Monthey SA; coordonnées : 2'562'985/1'125'010.

Objet : installation des enseignes et de la signalétique du restaurant avec service au volant.

Remarque : une enseigne nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale des Iles.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au Conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 20.03.2023 à 18.00 heures